

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014-07

Objet : Approbation du compte administratif 2013

L'an deux mille quatorze, le 21 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Marc ZANETTO. La précédente séance prévue le 12 février avait été annulée faute de quorum suffisant.

Séance du 21 février 2014

Date de convocation :
Le 13 février 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Vote pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de Séance :
Mme Elisabeth CLAUZIER

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc ZANETTO**, Rapporteur du budget ; **M. Christian DURAND**, Conseiller syndical ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical Suppléant de Mme Chantal EYMEOD ; **M. Michel BAUDRY**, Conseiller syndical Suppléant M. Jean Pierre GANDOIS ; **Mme Elisabeth CLAUZIER** Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT ; **M. Daniel BOSQUET** conseiller syndical de Mme Valérie GRENARD

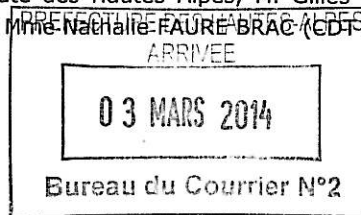
Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par Monsieur Marc AUDIER ; M. Jean Pierre GANDOIS par Monsieur Michel BAUDRY ; Mme Catherine SAUMONT par Mme Elisabeth CLAUZIER

Etaient invités : Mme Jessica GUILLARD Conseiller municipal de Chorges ; Mme Laurence CRISCUOLO

Etaient excusés :

Les conseillers syndicaux suivants : M. Jean Marie BERNARD, M. Guy BLANC, M. Joël BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI.
M. Joël GIRAUD député des Hautes Alpes, M. Gilles COLLAIRE (CG 05), M. Yvan CHAIX (CG 05), ~~Mme Nathalie FAURE BRAC (CDT 05)~~



Le Président quitte l'assemblée le temps du vote de cette délibération et laisse la présidence de la séance à Monsieur Marc ZANETTO.

VU :

- Le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, relatifs à l'exercice 2013,

CONSIDERANT :

1. La reprise par le receveur dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ;

2. La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, réuni le 21 février 2014 :

- **DECIDE** donner acte au Président de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	126 586,98 €	0,00 €	187 268,85 €	0,00 €	313 855,83 €
Opérations de l'exercice	620 914,15 €	677 590,23 €	724 163,79 €	681 939,60 €	1 345 077,94 €	1 359 529,83 €
TOTAUX	620 914,15 €	804 177,21 €	724 163,79 €	869 208,45 €	1 345 077,94 €	1 673 385,66 €
Résultats de clôture	0,00 €	183 263,06 €	0,00 €	145 044,66 €	0,00 €	328 307,72 €
Restes à réaliser	787 335,00 €	551 227,00 €	0,00 €	0,00 €	787 335,00 €	551 227,00 €
TOTAUX CUMULES	1 408 249,15 €	1 355 404,21 €	724 163,79 €	869 208,45 €	2 132 412,94 €	2 224 612,66 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	52 844,94 €	0,00 €	0,00 €	145 044,66 €	0,00 €	92 199,72 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.



M. Marc ZANETTO

